



Date : _____

FEUILLE DE TRAVAIL D'ENCODAGE

Transfert sur CD DVD AUTRE : _____

Description et demande particulière : _____

Facturation : _____

Transfert prévu pour le : _____
(date donnée à titre indicatif qui ne tient pas compte des éventuels problèmes techniques)

Notre Norme :

CD : Nous transferons chaque disque vinyle (face A + face B) en format CD Audio, sur CD-R 700Mo – Chaque piste est identifiée et découpée lorsque c'est possible.

DVD : Nous transferons chaque film en format DVD, sur DVD-R, 4.7Go, NTSC, region free
La qualité est adaptée à la capacité du DVD, le film n'est pas decoupé en chapitre.

Les CD ou DVD sont remis dans un boitier prévu à cette effet avec une identification adéquate

Notre Charte :

1. Le transfert réalisé est une copie de sauvegarde à usage privé, afin de prévenir l'éventuelle altération du disque vinyle ou de la bande magnétique audio ou vidéo. Toute autre copie à d'autres fins est interdite.
2. Les disques vinyles ou bandes video sont la propriété du client, les droits d'auteurs sont supposés acquittés par le client.
3. Le montant facturé rémunère le travail de transfert, et en aucun cas la rémunération des droits artistiques supposés acquittés par le client.
4. Pour préserver les droits des artistes, nous ne transférons que des disques vinyles ou vidéo n'ayant pas donné lieu à réédition en CD ou DVD.
5. La qualité du CD ou du DVD transféré sera le reflet exact du disque vinyle ou de la bande video remis par le client; nous conservons strictement la qualité existante.
6. Nous ne saurions être tenus pour responsables de la mauvaise qualité des « masters » remis par le client.
7. En cas d'illisibilité du support (vinyle ou bande magnétique), le travail ne sera pas réalisé et le client sera remboursé de son avance.

Signature du client